

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2025

*Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe*

Le Président de la Communauté de Communes Val Guiers,

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération du 9 juillet 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n°2022-R26 en date du 10 novembre 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à l'avancement de grade,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
M. David POLI	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe par ancienneté	1	01/12/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion

A Belmont – Tramonet,

Le 25/11/2025

Le Président,
Pau REGALLET



585, route de Tramonet
Parc d'Activités Val Guiers
73330

BELMONT-TRAMONET

Tél. 04 176 137 136 / 45

Fax 04 176 137 137 / 85

contact@ccvalguiers.fr

www.ccvalguiers.fr

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de la notification.